

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général (en visioconférence) ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente ; Marc **TILLY**, Vice-Président ; Patrick **CLUZAUD**, Vice-Président (en visioconférence) ; Éric **JACOTÉ**, Vice-Président (en visioconférence).

Assistent également à la réunion :

Bénédicte **FOUBERT-LAUTROUS**, Directrice administrative et financière ; Anne **LE PAGE**, Directrice des activités sportives ; Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; **Fabien RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Xavier **JAN**, Président de la LNC.

Ordre du jour

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II. ÉLECTION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, DU TRÉSORIER GÉNÉRAL ET DES VICE-PRÉSIDENTS	6
III. REPRÉSENTANTS DANS LES RELATIONS AVEC LES ORGANES EXTÉRIEURS	7
1. LNC.....	7
IV. POUVOIRS BANCAIRES ET POSTAUX (article 14 RI)	8
V. CRÉATION DES COMMISSIONS ET NOMINATIONS DES PRÉSIDENTS, AUTRES QUE CELLES VISÉES À L'ARTICLE 31 DES STATUTS.....	8
VI. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU EXÉCUTIF DU 11 FÉVRIER 2021	11
VII. VIE FÉDÉRALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES.....	11
1. Statistiques	11
2. Projet de mandat.....	12
3. Assemblée générale	14
4. UEC/UCI	14
5. Ministère	14
6. CNOSF.....	15
7. COJO	15
8. Projet licensing	16
9. Activités fédérales	16
10. ANS	17
11. Finances.....	18
12. POINT RH	19
VIII. CONGRÈS FÉDÉRAL 2022	19
IX. QUESTIONS DIVERSES.....	20
1. BMX	20
2. VTT.....	20
3. Route	21
4. Épreuves officielles.....	22

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Exécutif, lequel constitue le premier de la mandature.

En préambule, il adresse une pensée appuyée aux jeunes cyclistes fauchés par une voiture dans la commune de Saint-Just-Saint-Rambert. Ce groupe de cyclistes, qui était parfaitement encadré lors de sa sortie, appartient au club Espoirs Cyclistes Saint-Étienne Loire. Le Bureau Exécutif transmet toutes ses pensées aux familles, aux dirigeants du club, aux dirigeants de la région et du département.

Il renouvelle toutes ses condoléances à Sylvie PASQUALIN, dont la maman est décédée.

Il relate le grave souci de santé d'Éric JACOTÉ, survenu quelques jours après l'Assemblée générale. Il se réjouit qu'il puisse rejoindre la séance en visioconférence.

Éric JACOTÉ donne lecture d'une déclaration :

« Bonjour à toutes,

Bonjour à tous,

Bien que la période soit particulièrement difficile pour moi, je ne m'imaginais pas démarrer cette nouvelle olympiade sans être présent à vos côtés aujourd'hui.

Je tiens à vous assurer de ma pleine et entière fidélité à notre groupe.

Mais un groupe, cela doit vivre. Alors, oui, nous ne serons peut-être pas toujours d'accord, mais c'est ainsi que l'on avance et que l'on progresse, toujours dans un respect mutuel avec les qualités et les défauts de chacun, toujours dans un esprit de construction dans les projets que nous porterons ensemble.

Dernièrement, nos pairs nous ont témoigné d'une belle reconnaissance bien méritée, eu égard à notre engagement et à notre investissement dans les affaires de notre Fédération et de notre cyclisme.

Comme vous, j'ai été très touché et blessé par l'ignominie de la campagne de nos adversaires, mais nous avons tenu bon et affiché une solidarité sans faille.

Je voudrais vous dire combien je suis fier de ce que nous avons accompli et de ce qu'ensemble nous allons poursuivre.

Je tiens à saluer et à souhaiter la bienvenue à nos deux jeunes premiers, Marc TILLY et Patrick CLUZAUD, même s'il est vrai que j'avais une autre vision du jeune dirigeant. Cela dit en toute amitié.

Je voudrais également adresser un message personnel à Anne LE PAGE et la remercier pour tout le travail accompli en équipe pour mener au mieux nos différentes actions. Je lui souhaite de s'épanouir pleinement dans ses nouvelles fonctions.

Je voudrais te remercier Michel, une fois encore, de nous avoir de nouveau accordé ta confiance.

Vous l'aurez compris, j'ai hâte de revenir aux affaires. Mais dans un premier temps, je vais encore m'accorder une phase active de récupération jusqu'à la fin du mois, suivie d'une reprise progressive. Je suis conscient que je suis passé tout près du couperet, et ces derniers jours ont été très, très difficiles pour moi. J'ai été très ému de tous vos soutiens. Ils m'ont été d'un grand réconfort.

Encore quelques journées difficiles en perspectives, mais je sais aussi la chance que j'ai d'être avec vous, avec tous mes moyens et mes facultés. Cela n'a pas de prix.

Ma carrière de bénévole prendra fin à l'issue de cette olympiade, et que rêver de mieux que de finir ensemble en apothéose avec les Jeux olympiques de Paris.

Je vous souhaite un bon premier Bureau Exécutif et je souhaite de tout cœur être à vos côtés au prochain Bureau Exécutif s'il a lieu en présentiel ».

Le Président remercie Éric JACOTÉ et déclare que les membres du Bureau Exécutif se réjouissent de l'entendre et de le voir grâce à la visioconférence. C'est avec plaisir qu'ils le retrouveront en présentiel dans les prochains jours.

Il évoque les élections qui se sont tenues le 27 février 2021 lors de l'Assemblée générale de la Fédération. Il est essentiel que les personnes réélues soient conscientes des responsabilités que lesdites élections confèrent, mais aussi des perspectives qu'elles offrent.

Pour rappel, le collectif a été réélu avec plus de 83 % des voix des délégués. Cet excellent score démontre que le travail accompli lors de la précédente mandature a été parfaitement reconnu et que la confiance a été pleinement accordée. Lorsque celle-ci est défaillante, il est impossible d'obtenir un tel résultat.

En conséquence, le Bureau Exécutif peut être fier de ce score, lequel constitue un véritable encouragement, un signal extrêmement fort. Pour autant, il convient de ne pas décevoir, car un tel score confère sans aucun doute une grande responsabilité. Les Délégués attendent beaucoup de la transformation promise par le collectif lors de la campagne.

Néanmoins, le début de cette mandature s'avère pour le moins difficile compte tenu de la crise sanitaire qui perdure depuis une année et qui fragilise terriblement l'ensemble des structures déconcentrées de la FFC. À cet impact financier, s'ajoute l'impact moral lié à la nécessité de lutter chaque jour pour tenter de sauver l'activité qui peut l'être. Les frustrations sont prégnantes et elles s'exacerbent avec l'arrivée des beaux jours, tant l'envie de renouer avec la compétition est présente parmi les licenciés.

Pour pouvoir mener à bien les différentes missions qui lui incombent, il est essentiel que la Fédération — Élus, DTN et autres services — demeure techniquement efficace et qu'elle développe au cours de cette nouvelle mandature une unité humaine et une réelle capacité d'échanges. De fait, il est indispensable que les débats nourrissent l'intelligence collective qui doit animer le Bureau Exécutif ainsi que toutes les équipes qui l'accompagnent.

La transformation de la Fédération passe également par sa représentation auprès des territoires. En effet, il importe de se rendre sur le terrain pour rencontrer et échanger avec les différents acteurs qui font vivre le cyclisme. Il s'agit d'écouter et de se nourrir des remontées du terrain afin de les comprendre et de les interpréter pour que l'adhésion aux réformes puisse se faire. Sans cette nécessaire adhésion, la transformation de la Fédération ne pourra avoir lieu. La méthodologie et la discipline seront incontestablement les éléments qui permettront au Siège d'être au contact de l'expression du terrain.

Face à ces différents enjeux, il importe que la Fédération déploie une communication à 360 degrés afin d'être mieux entendue par ses clubs, mais aussi par les institutions, notamment en raison de l'émergence du vélo comme phénomène sociétal et des Jeux olympiques de Paris.

Le Président tient à préciser qu'il sera constamment à la disposition des Élus du Bureau Exécutif tout au long de son mandat. Il n'a aucun doute sur la capacité de toutes les équipes à livrer en 2024 une Fédération leader parmi les grands sports français.

Comme il est d'usage, il donne lecture des attributions essentielles du Bureau Exécutif citées dans l'article 18 du Règlement intérieur de la FFC comme suit :

« Article 18 — Attributions

En vertu de l'article 20 des statuts, le Bureau Exécutif administre la Fédération.

À ce titre, il exerce l'ensemble des attributions que les textes fédéraux n'attribuent pas expressément à un autre organe de la FFC.

Il est notamment chargé de :

1°) concevoir et mettre en œuvre la politique générale de la Fédération ;

2°) fixer le montant des licences et de l'ensemble de la tarification fédérale ;

3°) proposer à l'Assemblée générale le montant des cotisations dues par les membres de la Fédération ;

4°) en application de l'article 12 des statuts, instituer, modifier et supprimer les titres de participation délivrés aux personnes non licenciées à la FFC leur permettant de participer à certaines activités fédérales ;

5°) proposer au Conseil Fédéral le lieu, la date et l'ordre du jour des assemblées générales fédérales ;

6°) adopter, avant le début de la saison sportive, un calendrier officiel des compétitions organisées ou autorisées par la FFC, ménageant aux sportifs le temps de récupération nécessaire à la protection de leur santé ;

7°) à l'exception de celles visées à l'article 31 des statuts et dont la création relève du Conseil Fédéral, créer et supprimer les commissions fédérales, définir et modifier leurs missions, en nommer les membres et les présidents et les démettre de leurs fonctions.

Il peut constituer en son sein des groupes de travail afin d'étudier un dossier particulier.

Sur proposition du Président de la Fédération, le Bureau Exécutif peut décider la mise en place d'un referendum directement auprès des membres de la Fédération, ceci dans les conditions fixées par l'article 20 des statuts. Il en arrête, de même, les modalités d'organisation et de vote ».

Par ailleurs, il est rappelé que les débats qui ont lieu lors des séances du Bureau Exécutif demeurent confidentiels. Néanmoins, à l'issue de chaque séance, un procès-verbal est rédigé auquel chaque participant peut apporter des corrections le cas échéant.

Enfin, s'il est primordial que chacun puisse pleinement s'exprimer, dès lors qu'une décision est validée par le vote du Bureau Exécutif, il convient que tous les Élus s'y conforment.

II. ÉLECTION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, DU TRÉSORIER GÉNÉRAL ET DES VICE-PRÉSIDENTS

Le Président propose d'élire Yannick POUHEY au poste de Secrétaire général.

Le Bureau Exécutif se prononce à l'unanimité en faveur de l'élection de Yannick POUHEY au poste de Secrétaire général.

Le Président fait savoir que Yannick POUHEY sera également en charge de la Piste.

Il propose ensuite d'élire Gilles DA COSTA au poste de Trésorier général.

Le Bureau Exécutif se prononce à l'unanimité en faveur de l'élection de Gilles DA COSTA au poste de Trésorier général.

Le Président spécifie que Gilles DA COSTA sera aussi en charge du pilotage de la construction du plan de mandat, du plan du développement territorial et de la Francophonie — pour rappel, Gilles DA COSTA est aussi le trésorier de l'Union Francophone de Cyclisme.

Il énonce les noms des candidates et candidats aux six postes de Vice-présidentes et Vice-présidents.

Le Bureau Exécutif se prononce à l'unanimité en faveur de l'élection de :

- *Cathy MONCASSIN, Vice-présidente en charge de la consolidation et du développement au bénéfice de la jeunesse ;*
- Marie-Françoise POTEREAU, Vice-présidente en charge du plan de féminisation, du projet Héritage Paris 2024 et des athlètes de haut niveau ;
- Patrick CLUZAUD, Vice-président en charge du développement économique, du marketing et de la communication ;
- Sylvain DUPLOYER, Vice-président en charge du Cyclo-cross, du BMX Freestyle, du pôle logistique et de la relation avec la Commission nationale BMX ;
- Éric JACOTÉ, Vice-président en charge du VTT ;

- *Marc TILLY, Vice-président en charge de la Route, des relations avec les Comités régionaux ultramarins et de la relation avec Commission nationale sécurité.*

Le Président adresse toutes ses félicitations au Secrétaire général, au Trésorier général, aux Vice-présidentes et aux Vice-présidents pour leur élection. Au regard de l'importance des différentes délégations, la contribution des uns et des autres sera essentielle à la transformation de la Fédération. De fait, la collégialité de tous les services et de la DTN sera indispensable dans l'accomplissement de leurs missions.

À l'inverse de la précédente mandature, il a été décidé de ne pas nommer de référent arbitrage dans ce Bureau Exécutif. De ce fait, les sujets relatifs à la réglementation seront rattachés au Secrétaire général, tandis que les sujets relatifs à la formation et au développement seront directement rattachés au Président de la FFC, avec la contribution de la DTN pour la partie technique.

III. REPRÉSENTANTS DANS LES RELATIONS AVEC LES ORGANES EXTÉRIEURS

1. LNC

a. Désignation d'une personnalité qualifiée à l'Assemblée générale de la LNC

Le Président déclare que Roger LEGEAY a été désigné en tant que personnalité qualifiée.

b. Proposition au Conseil Fédéral : deux représentants FFC parmi les membres du Bureau à l'Assemblée générale LNC

Le Président annonce la désignation de Gilles DA COSTA et de Marc TILLY, en tant que représentants du Bureau Exécutif à l'Assemblée générale de la LNC.

c. Proposition au Conseil Fédéral : deux représentants FFC parmi les membres du Bureau au Conseil d'administration LNC

Le Président indique que Gilles DA COSTA et Marc TILLY ont été désignés.

d. Proposition au Conseil Fédéral : une personnalité qualifiée au Conseil d'administration de la LNC

Le Président informe de la désignation de Mélanie BRIOT en tant que personnalité qualifiée, et de Marc TILLY en tant que représentant du Bureau Exécutif.

e. Proposition au Conseil Fédéral : un représentant FFC dans chaque commission LNC

Le Président énonce les noms des représentants désignés pour les commissions suivantes :

- Commission mixte : le Président de la FFC et Gilles DA COSTA ;
- Commission de surveillance des opérations électorales : Joël MÉNARD ;
- Commission DNCG : Joël MÉNARD.

S'agissant des autres commissions, elles seront redéfinies lors du prochain Conseil d'administration de la LNC.

IV. POUVOIRS BANCAIRES ET POSTAUX (article 14 RI)

Le Président propose que la délégation de la signature pour les opérations financières et bancaires pour la banque Crédit du Nord lui soit accordée, ainsi qu'au Trésorier général, au Secrétaire général et à Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS, Directrice administrative et financière de la FFC.

La proposition est approuvée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

S'agissant de la Banque Populaire, le Président propose que la délégation de la signature pour les opérations financières et bancaires lui soit accordée, ainsi qu'au Trésorier général, au Secrétaire général et à Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS, Directrice administrative et financière de la FFC.

La proposition est approuvée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

Le Président aborde ensuite les pouvoirs postaux et propose que la délégation sur les opérations postales lui soit accordée, ainsi qu'au Trésorier général, au Secrétaire général, à la Directrice administrative et financière, ainsi qu'au Directeur juridique de la FFC, Christophe LAVERGNE.

La proposition est approuvée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

V. CRÉATION DES COMMISSIONS ET NOMINATIONS DES PRÉSIDENTS, AUTRES QUE CELLES VISÉES À L'ARTICLE 31 DES STATUTS

Le Président énonce les noms des présidentes et présidents nommés aux commissions comme suit :

- Commission BMX : Joël MARTINEZ ;
- Commission Freestyle : Sylvain DUPLOYER. Il est précisé que la mission confiée à Sylvain DUPLOYER consiste à mettre en place cette Commission dans un délai d'un an ;
- Commission Cyclo-cross : Sylvain DUPLOYER ;
- Commission Gravel : Vincent DEDIEU ;
- Commission Piste : Yannick POUÉY ;
- Commission Route : Marc TILLY ;
- Commission VTT (toutes disciplines) : Éric JACOTÉ. Dans l'attente de son rétablissement et de son retour, Frank FILBIEN assurera l'intérim ;
- Commission Polo Vélo : Alex LESCA ;
- Commission Vélo en salle : Laurence PFLUMIO.

Il est signalé que dorénavant la Commission Route sera très élargie puisqu'elle intégrera la Route Femmes et tous les échelons de compétition Route, y compris celle du Pass'Cyclisme.

Le Bureau Exécutif approuve à l'unanimité la nomination des présidentes et des présidents des Commissions suscitées.

S'agissant des commissions transversales, le Président propose de nommer les personnes suivantes :

- Jeunesse : Cathy MONCASSIN ;
- Plan de féminisation : Marie-Françoise POTEREAU ;
- Sécurité : Nicolas ROUGEON ;
- Enjeux numériques : Frank FILBIEN ;
- Loisirs (Masters/épreuves de masse/pratique hors compétition/Ultra distance) : Jean-Michel RICHEFORT ;
- Finances : Didier MARCHAND ;
- Conseil d'Outre-Mer : le Président de la FFC présidera le Conseil d'Outre Mer. À noter que Marc TILLY est nommé Élu référent, et qu'Alfred DEFONTIS et Jean-Yves THIVER sont nommés pour l'animation opérationnelle des Comités ultramarins.

Le Bureau Exécutif approuve à l'unanimité la nomination des présidentes et des présidents des Commissions transversales suscitées.

Le Président évoque l'excellent guide de l'organisateur, projet réalisé par Nicolas ROUGEON et annonce que plusieurs projets seront rapidement lancés afin d'apporter une nouvelle dynamique à la Fédération. Ces projets et leurs porteurs sont les suivants :

- Projet de mandat : Gilles DA COSTA ;
- RSE : Nicolas ROUGEON ;
- Lien avec le sport scolaire (projet rattaché à la Commission jeunesse) : Jean-Claude CLAUDEL ;
- E-Cycling et disciplines émergentes : Philippe LIMOUSIN ;
- Paris 2021 Héritage : Marie-Françoise POTEREAU ;
- Développement territorial : Gilles DA COSTA ;
- Réforme des licences et de l'activité : Didier MARCHAND et Christelle REILLE ;
- Mentoring développement économique des clubs : Stéphane GARCIA.

Enfin, il est proposé de confier à Jo BURDIN une mission relative à l'instruction des dossiers et à la labellisation des clubs de « National » Route. Cette mission doit se situer comme un intermédiaire entre la commission route et la CACG.

Deux autres missions seront confiées à :

Fleur FAURE sur l'engagement des jeunes bénévoles

Christine BAROCHE sur la formation et l'accueil des nouveaux dirigeants

Le Bureau Exécutif approuve à l'unanimité l'ensemble des projets ainsi que leurs porteurs.

Gilles DA COSTA relève que les différentes innovations mentionnées par le Président sont les bienvenues, car elles permettront à la Fédération de se développer en se tournant vers l'avenir.

Toutefois, il note que le rôle qui incombe aux membres du Bureau Exécutif nécessite une acculturation à des sujets pour le moins complexes et ardues. Dès lors, il s'interroge sur la façon dont les Élus feront émerger des potentialités à même d'assurer leur succession. Conséquemment, il importe d'engager dès à présent une réflexion autour de la préparation des jeunes qui seraient intéressés par les enjeux de gouvernance de la Fédération et qui pourront ainsi succéder aux membres actuels du Bureau Exécutif.

Le Président admet qu'il s'agit d'une préoccupation majeure. Il rappelle que la réforme des statuts de la FFC envisagée dans le cadre de cette nouvelle mandature devra nécessairement prendre en compte ce sujet. Au surplus, il a été demandé à Marie-Françoise POTEREAU de mener un travail sur les possibilités de mettre en place des canaux de fonctionnement permettant de faire émerger de nouveaux dirigeants.

Il poursuit avec la Commission nationale de discipline et de discipline générale et propose de nommer en tant que titulaires :

- Jacques LANG ;
- Michel LEFORT ;
- Érick ORBLIN ;
- Jean-Pierre GIBOURDEL ;
- Amélie MOINE.

En tant que suppléants, il est proposé de nommer :

- Joseph GUÉGUEN ;
- Christian DOUCET ;
- Jacques LIÉNARD ;
- Dorothee DEBURGHGRAEVE ;
- Jean PITALLIER.

Le Bureau Exécutif approuve à l'unanimité la nomination des titulaires et des suppléants suscités.

Pour le Conseil Fédéral d'appel, il est proposé de nommer en tant que titulaires :

- Gérard WURTZ ;
- Jean-Claude LECLERC ;
- Sacha HOULIE ;
- Anne-Sophie PESCHEUX ;
- Antoine MARCELAUD.

En tant que suppléants, il est proposé de nommer :

- Jean-Claude CLAUDEL ;
- Alexia MOUSQUES ;
- Jean-Marie GILARDEAU ;
- Daniel LAURENT BAAL.

Le Bureau Exécutif approuve à l'unanimité la nomination des titulaires et des suppléants suscités.

En ce qui concerne le Conseil Fédéral d'appel *ad hoc* contrôle et gestion, il est proposé de nommer les titulaires suivants :

- Gérard WURTZ ;
- Jacques LANG ;
- David HUMBERT.

Le Bureau Exécutif approuve à l'unanimité la nomination des titulaires suscités.

Enfin, pour la Commission de surveillance des opérations électorales, il est proposé de nommer en tant que titulaires :

- Charles DUDOGNON ;
- Anne-Sophie PESCHEUX ;
- Philippe LIMOUSIN ;
- Jacques LANG ;
- Michel LEFORT.

Le Bureau Exécutif approuve à l'unanimité la nomination des titulaires suscités.

Le Président indique que les désignations relatives à la Commission des Agents sportifs seront complétées ultérieurement, lors du prochain Conseil Fédéral.

VI. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU EXÉCUTIF DU 11 FÉVRIER 2021

Yannick POUEY spécifie qu'une seule modification a été apportée par Anne LE PAGE.

Le Président met aux voix l'approbation du procès-verbal du 11 février 2021.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

VII. VIE FÉDÉRALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES

1. Statistiques

Yannick POUEY indique que le nombre de licenciés s'élève à 86 133 au 15 mars 2021, soit une contraction de 12 204 licenciés versus mars 2020 (-12,41 %).

À ce stade, l'écart est de plus en plus notable et il sera très difficile de rattraper les chiffres de 2020 au vu de la situation sanitaire actuelle. Pour rappel, le budget 2021 a été construit sur un niveau de licences intermédiaire entre celui de 2019 et celui de 2020.

De manière générale, cet affaissement du nombre de licences concerne tous les Comités métropolitains et seuls certains Comités ultramarins connaissent une progression. Les reculs vont de 5,4 % à 20 %, ce qui signifie qu'il est certainement nécessaire d'envisager des actions dans certaines régions pour réduire cet écart.

Les licences Femmes s'élèvent à 9 838. Bien que représentant 11,40 % du total des licences, elles accusent un léger recul.

S'agissant des disciplines, le cyclisme dit traditionnel connaît une baisse importante (-17,64 %) compte tenu de l'absence d'activité, tandis que la Piste et le Cyclo-cross sont plutôt en progression.

Quant au VTT, il recule de 9,65 %, probablement en raison du manque de perspectives en matière d'activité.

Du fait de structures plus cadrées et plus professionnalisées, notamment dans la prise de licences, le BMX ne subit qu'une très légère baisse (-2,33 %).

Enfin, les autres disciplines connaissent une baisse de 12,44 %.

Fabien RAFFOUX explique qu'environ 3 000 licences sont en attente de validation par les régions. De leur côté, les clubs doivent encore valider 7 950 licences. Certes, le rythme ne s'est pas accéléré, mais la Fédération continue d'enregistrer de nouvelles licences.

À noter que Cicle-Web sera dorénavant en mesure de fournir des données par zone géographique — par département et par région.

Xavier JAN souhaite savoir s'il est possible d'obtenir des données par catégorie de licences et par compétition.

Fabien RAFFOUX répond par la positive, bien qu'il soit encore nécessaire d'améliorer l'analyse des données par compétition de certaines disciplines en différenciant le lieu de pratique et le lieu de rencontre.

Gilles DA COSTA sollicite des précisions concernant le renouvellement des licences jeunes, eu égard à l'enveloppe budgétaire qui a été affectée à l'escompte de dix euros accordés aux licences jeunes.

Fabien RAFFOUX indique que 27 000 licences jeunes sur 40 000 ont été renouvelées.

Gilles DA COSTA souligne qu'il avait prévu un taux de renouvellement plus faible. Pour autant, il note que le nombre de nouveaux licenciés jeunes demeure insuffisant.

Le Président fait ressortir qu'il convient d'affiner l'analyse de ces données afin d'avoir une vision plus claire de la situation.

2. Projet de mandat

Gilles DA COSTA rappelle qu'une plateforme de réflexions et d'initiatives a été mise en place à l'occasion de la campagne électorale. Afin que ladite plateforme soit transformée en projet fédéral, il est indispensable qu'elle fasse l'objet d'une concertation et d'une approbation par les différentes instances fédérales. Ainsi, elle se prévaudra du statut de projet et aura toute sa légitimité.

Cinq piliers constituaient la base de cette plateforme :

- la recherche permanente de la performance sportive ;
- la Fédération, son organisation territoriale, ses clubs et ses évolutions induites ;
- la nécessité et l'opportunité d'un champ d'activité élargi ;
- la solidification et l'évolution du modèle économique fédéral ;
- une Fédération exemplaire dans son éthique, responsable et engagée pour les enjeux sociétaux.

Pour chacune de ses orientations, des objectifs et des suggestions ont d'ores et déjà été émis par le groupe politique ayant œuvré à l'élection du Président de la Fédération.

Afin de conduire ce projet, il convient de mettre en place une équipe comprenant :

- une chefferie de projet, en la personne de Gilles DA COSTA ;
- un membre de la DTN ;
- la Directrice administrative et financière ;
- un second membre du Bureau Exécutif ;
- un membre du Conseil Fédéral ;
- un président de région ;
- un membre de la direction de la communication.

Cette équipe aura pour objectif de préparer des arbitrages, lesquels seront légitimement portés par le Bureau Exécutif qui en serait de fait le Comité de pilotage.

Elle assurera la coordination du projet en soumettant au Copil la validation des différents contenus et des modes de concertation avec les territoires, ainsi que sa compatibilité financière.

Il appartient au Bureau Exécutif de trouver les conditions de mise en forme, de diffusion et de dénomination de ce projet. Enfin, il conviendra également d'instaurer des conditions de suivi et d'évaluation au travers de plusieurs indicateurs.

En termes d'échéance, il est souhaitable que l'ensemble de ce projet soit validé par les instances fédérales au début du mois de juillet.

Un livre de bord, comprenant les objectifs, les missions de chacun et le calendrier, sera défini par la chefferie de projet, avant d'être soumis au Président et aux membres du Bureau Exécutif.

Le Président confirme qu'un cadre méthodologique est nécessaire en raison de la complexité de ce projet et qu'il convient de mettre en place l'équipe afférente avec diligence.

Yannick POUHEY sollicite des précisions concernant le calendrier.

Gilles DA COSTA explique qu'il s'agira dans un premier temps de recueillir des propositions tout en œuvrant à la matérialisation des propositions émises par l'équipe de projet. Cette phase courra jusqu'à la mi-mai.

Puis, le Bureau Exécutif aura à se prononcer sur ces différents éléments, avant d'engager une phase de concertation selon les modalités qu'il aura préalablement définies. Cette phase, qui devrait s'achever à la mi-juin, sera suivie d'une phase décisionnelle et d'approbation, à l'issue de laquelle les actions concrètes seront chiffrées et mises en œuvre.

Les contributions de tous les acteurs de la Fédération, y compris celles des salariés dont les compétences sont avérées dans de nombreux domaines, sont les bienvenues dans la construction de ce projet fédéral.

Le Président fait valoir qu'il convient de compléter rapidement l'équipe dédiée, afin que Gilles DA COSTA soit en mesure de piloter le projet.

3. Il remercie Gilles DA COSTA pour sa présentation et le lancement du projet. Assemblée générale

Le Président remercie Yannick POUHEY et l'ensemble des équipes pour l'organisation de l'Assemblée générale du 27 février 2021. En dépit des conditions pour le moins particulières, cette Assemblée générale s'est déroulée de manière très satisfaisante et la participation a été exceptionnelle.

Il remercie également les collègues ultramarins pour leur présence au Conseil d'Outre-Mer, et ce, malgré le décalage horaire, ainsi que Stéphane HÉNARD, Président du Comité régional de la Réunion, qui accueillera le Championnat de France outre-mer les 2 et 3 octobre 2021.

4. UEC/UCI

Le Président annonce qu'Enrico DELLA CASA a été élu à la présidence de l'UEC lors du Congrès qui s'est tenu le 6 mars 2021.

S'agissant l'élection relative pour les délégués votants aux congrès de l'UCI, elle n'a pas été favorable à la FFC, puisque son candidat n'a pas été élu.

Par contre, il confirme avoir de son côté été élu, parmi les candidats de l'UEC, pour siéger au Comité directeur de l'UCI (9 européens élus pour 7 places qui seront attribuées lors du prochain congrès de l'UCI).

5. Ministère

Le Président relate sa rencontre avec la ministre Roxana MARACINEANU le 4 mars 2021, lors de laquelle la reprise de l'activité cycliste a été abordée ainsi que le Savoir rouler à vélo, dont le plan d'action a été conçu par Thierry BEDOS en collaboration avec le ministère chargé des Sports. Un des enjeux dudit plan réside dans le financement des modules de formation dans les écoles, qui devaient être notamment pris en charge par l'enveloppe budgétaire de dix millions d'euros accordée par le Premier ministre dans le cadre du plan de relance du Savoir rouler à vélo.

Il est primordial que la Fédération s'investisse pour qu'une partie de cette enveloppe soit réattribuée au Savoir rouler à vélo, compte tenu du nombre élevé d'enfants à former — environ 200 000 par année — qui requiert un total de 5 000 personnes.

Par ailleurs, Christophe MANIN, DTN de la Fédération, a été confirmé dans ses fonctions par le Président auprès du Directeur des Sports du ministère.

6. CNOSF

Le Président rappelle que les élections auront lieu le 29 juin 2021. À ce jour, trois candidatures sont déclarés :

- Emmanuelle BONNET, présidente de la FSGT (Fédération sportive et gymnique du travail) ;
- Patrice MARTIN, président de la Fédération française de ski nautique et de wakeboard ;
- Brigitte HENRIQUES, vice-présidente de la Fédération française de football.

Dans le cadre de cette future élection, le Président déclare qu'il rejoindra le groupe constitué avec un nombre significatif de fédérations olympiques en faveur de la candidature de Brigitte HENRIQUES, laquelle a proposé une co-construction du projet en faveur de l'avenir du CNOSF.

7. COJO

Le Président indique qu'une réunion s'est tenue avec les fédérations olympiques et que la FFC a été félicité pour ses actions en relation avec le COJO. Pour autant, le plus difficile reste à obtenir avec la possibilité de contribuer directement à « délivrer » l'évènement pour ce qui concerne les disciplines du cyclisme.

Il annonce également avoir accompagné le Comité régional d'Île-de-France lors d'un rendez-vous avec le Vice-président de la région Île-de-France. Le Comité a obtenu des fonds pour restaurer une piste en Seine-et-Marne et pour financer un poste de Cadre technique.

Enfin, il déclare s'être rendu à la dernière étape de la course Paris-Nice et remercie tous les organisateurs qui ont œuvré à son bon déroulement.

Gilles DA COSTA revient sur l'élection au poste de délégué votant à l'UCI pour lequel il était candidat.

Il annonce avoir recueilli huit voix sur les trente-huit voix qui se sont exprimées. Eu égard à ce résultat, lequel a représenté une épreuve, il exprime sa déception et ses regrets auprès des membres du Bureau Exécutif, et pour la place perdue pour la France dans la perspective des votes à l'assemblée générale de l'UCI. Il remercie le Président pour son soutien.

Le Président souligne qu'il convient de dépersonnaliser le résultat de cette élection, car la perdante de cette élection est incontestablement la France en tant nation.

Yannick POUHEY confirme que le résultat de ce vote n'est pas corrélé à la candidature de Gilles DA COSTA, mais bien à une stratégie face à la position de la France au niveau international.

Xavier JAN approuve ces propos.

8. Projet licensing

Patrick CLUZAUD explique que la Fédération souhaite mettre en ligne une boutique incluant merchandising et licensing pour soutenir son développement commercial, dynamiser son image et accroître sa visibilité.

À cet égard, elle a collaboré avec l'agence Ysern et Associés afin de :

- recruter le licencié qui aura la responsabilité de cette boutique en ligne ;
- trouver un créateur qui sera en charge de la charte graphique ;
- déterminer les licenciés responsables du sourcing et de la fabrication des produits afférents.

S'agissant de l'investissement financier, la contribution de la Fédération ne concernera que la partie relative à la création de la charte graphique qui demeurera sa propriété.

Après étude de plusieurs dossiers, la FFC a décidé de confier les trois missions suscitées à la société Troisième Ligne qui a notamment travaillé avec le CNOSF, lequel a fait part de sa très grande satisfaction.

Des réunions mensuelles auront lieu et l'agence Ysern et Associés accompagnera la Fédération jusqu'à l'ouverture de la boutique en ligne prévue au mois de juin.

Le Président rappelle que lors de son premier rendez-vous avec l'intermédiaire qui accompagne le dossier, il avait clairement spécifié que la Fédération n'investirait aucun fonds en amont, excepté pour la création de la charte graphique. En conséquence, il s'agira pour celui-ci de se rémunérer sur les résultats qui seront générés par ce projet.

Il soumet au vote la proposition de collaboration avec la société Troisième Ligne dans le cadre du développement de la boutique en ligne de la Fédération.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Le Président annonce qu'une présentation détaillée du projet relatif à la plateforme Sports'n Connect sera effectuée lors du prochain Bureau Exécutif.

9. Activités fédérales

Le Président déclare qu'à l'instar de la Fédération d'athlétisme et de la Fédération du triathlon, la FFC a adhéré à un collectif composé de grands organisateurs privés dont l'objectif est d'élaborer un protocole scientifique visant à démontrer qu'aucune contamination n'a émané d'événements tests.

Parallèlement à cette première action, une réflexion sera menée sur la possibilité d'obtenir des aides financières par rapport à ces organisations, lesquelles ont pu être très lourdement pénalisées. De plus, les fédérations entendent agir de concert afin de peser sur l'accélération de la reprise des activités sportives en outdoor.

La FFC a cosigné avec la Fédération d'athlétisme, la Fédération de triathlon et la Fédération de natation un courrier adressé au Premier ministre sur les enjeux d'une

reprise rapide des compétitions Amateurs. Une réponse est parvenue aux fédérations précisant que les sports outdoor seront considérés dans la première tranche de sortie de crise. Conséquemment, il importe que la Fédération s'assure d'être effectivement dans ladite tranche.

À noter que la FFC a aussi cosigné un courrier avec la FSGT, la FFCT et UFOLEP adressé également au Premier ministre sur ce même thème.

Parallèlement, la Fédération a élaboré une doctrine concernant la reprise des activités dont l'objectif est de maintenir le plus d'événements possible dans le respect des règles sanitaires.

Yannick POUÉY confirme que ladite doctrine vise à favoriser le maximum d'activités en prenant en considération les textes légaux.

Pour rappel, ces textes précisent qu'il est possible d'organiser des compétitions avec les « publics prioritaires » et un quota maximal de 30 % de « publics non prioritaires ». Pour autant, il est essentiel d'être extrêmement vigilants et rigoureux quant à la présentation des dossiers remis à la préfecture *ad hoc*, notamment en ce qui concerne la sémantique employée. En effet, certains dossiers mentionnent les termes de course ou de confrontation, alors qu'il s'agit d'entraînement dirigé, ce qui provoque un refus de la part des autorités compétentes.

Le Président confirme que la rigueur et la discipline sont de mise dans la présentation des dossiers. Le maintien de l'activité fédérale constitue un combat quotidien, tant au niveau du Siège, qu'au niveau des régions et des départements.

Par ailleurs, il importe d'anticiper le devenir de cette nouvelle saison en étant singulièrement actif dans la recomposition des calendriers. En conséquence, il appartient aux membres du Bureau Exécutif de travailler en étroite collaboration avec la DTN et la DAS afin prendre en compte les spécificités de chaque discipline et ainsi de gagner en visibilité. La reprise des licences est incontestablement liée à la reprise de l'activité.

Xavier JAN fait valoir qu'il est fondamental de faire constamment preuve de pédagogie concernant l'obligation absolue de respecter les mesures sanitaires en vigueur lors des événements sportifs, sous peine de restrictions plus draconiennes.

Le Président propose d'organiser des rendez-vous en visioconférence avec chaque Comité afin d'explicitier le plus clairement possible les règles actuelles concernant la tenue des événements sportifs.

10. ANS

Christophe MANIN relate la note de cadrage de la Commission d'étude et d'attribution des subventions ANS de la FFC. Il appartient au Bureau Exécutif de valider ladite note avant de la communiquer à l'ANS.

Le Président soumet au vote la validation de la note de cadrage de la Commission d'étude et d'attribution des subventions ANS de la FFC.

La note est approuvée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

11. Finances

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS annonce que le résultat budgétaire s'élève à 836 105 euros au 31 janvier 2021. Pour rappel, le résultat budgétaire initialement prévu était de 477 941 euros.

Cet écart positif de 358 000 euros s'explique par :

- une baisse des charges liée à la diminution des déplacements en raison de la crise sanitaire ;
- le paiement par l'État de l'indemnisation de chômage partiel qui a été comptabilisée sur le mois de janvier ;
- une baisse des charges de la DTN (-317 000 euros). À l'inverse, la DAS voit ses charges augmenter du fait de l'annulation des Championnats de France Piste ;
- une hausse en début d'année des livraisons de la part des partenariats, ce qui a pour effet d'augmenter les stocks.

À noter que la contraction du nombre de licences n'a pas encore été prise en compte. Elle le sera dans le prochain budget rectificatif. Enfin, s'agissant de France Cyclisme, les résultats sont moins élevés compte tenu de la baisse des ventes.

Gilles DA COSTA émet une alerte concernant les mois à venir. En effet, si les chiffres sont à ce jour plutôt positifs, il est évident que l'affaissement des licences et la réduction du nombre d'épreuves liée aux nouvelles restrictions sanitaires ne manqueront pas d'impacter le budget des prochains mois et surtout l'écosystème de la Fédération — Comités régionaux et clubs.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS rapporte que des Comités régionaux ont demandé que le premier tiers des droits d'engagement ne soit pas facturé en raison de l'absence d'épreuves.

Gilles DA COSTA relève que les demandes des Comités régionaux sont justifiées dans la mesure où ils n'ont reçu aucun droit d'engagement du fait de la crise sanitaire. Conséquemment, il convient de différer jusqu'au mois de juin le premier prélèvement relatif aux droits d'engagement.

Le Président plaide également pour un décalage dans le temps du paiement du premier acompte des droits d'engagement, car il n'est pas envisageable de fragiliser un peu plus les Comités régionaux, d'autant que la trésorerie de la Fédération permet un tel report.

Il met aux voix la proposition de reporter jusqu'au mois de juin le paiement du premier tiers des droits d'engagement par les Comités régionaux.

La proposition est approuvée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

Xavier JAN sollicite des précisions quant à l'impact de la baisse de l'activité sur le montant des assurances.

Gilles DA COSTA déclare que les négociations sont toujours en cours avec l'assureur. En raison de la baisse de la sinistralité causée par une baisse de l'activité sportive, la Fédération espère pouvoir bénéficier en 2021 des mêmes conditions que celles accordées en 2020.

12. POINT RH

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS annonce qu'à la suite d'une réunion qui s'est tenue avec les directrices et directeurs de services, il a été proposé de fermer les bureaux qui le souhaitent lors du pont de l'Ascension (14 mai 2021) avec information préalable des Élus et des salariés.

Le Président soumet au vote la proposition d'accorder la fermeture de certains bureaux pour le pont de l'Ascension. Les salariés de la Fédération pourront ainsi poser leur journée.

La proposition est approuvée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS évoque le protocole employeur qui impose aux salariés une journée de travail par semaine sur site. Or, au regard des dernières annonces faites par le Gouvernement exhortant les entreprises à passer au télétravail à 100 %, il est nécessaire que la FFC se positionne sur ce sujet.

Elle aborde ensuite le chômage partiel et indique que les directrices et directeurs de services se sont prononcés en sa défaveur compte tenu des nombreux projets en cours. Or, la situation ayant évolué avec les dernières annonces gouvernementales, il convient de mener une nouvelle réflexion sur cette question.

Pour ce faire, elle passe en revue la situation des services fédéraux.

Un échange intervient entre les membres du Bureau Exécutif à l'issue duquel il est décidé que les résolutions interviendront lundi 22 mars 2021 au matin.

VIII. CONGRÈS FÉDÉRAL 2022

Yannick POUEY rappelle que deux pré-candidatures avaient été reçues : Avignon et Guéret pour l'organisation du Congrès Fédéral qui aura lieu du 25 au 27 février 2022. Or, la visite d'Avignon avec tous les acteurs locaux a été annulée pour cause de crise sanitaire. À ce jour, elle n'a pu être reprogrammée.

En revanche, la visite de Guéret a été effectuée avant la crise et le cahier des charges a été retourné à la Fédération, signé par toutes les parties. En conséquence, il est proposé de tenir le Congrès Fédéral de 2022 à Guéret et de conserver la candidature d'Avignon pour le Congrès Fédéral de 2023.

Le Président met aux voix la proposition d'organiser le Congrès Fédéral de 2022 à Guéret.

La proposition est approuvée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

IX. QUESTIONS DIVERSES

1. BMX

Sylvain DUPLOYER déclare que compte tenu de la dégradation de la situation sanitaire, il est recommandé d'adopter le troisième scénario prévu par la Commission nationale et présenté lors du Bureau Exécutif du 11 février 2021. Par conséquent, le démarrage de la saison aura lieu le 12 juin 2021.

Le Président remercie Sylvain DUPLOYER et la Commission nationale d'avoir anticipé ce scénario.

Sylvain DUPLOYER propose au Bureau Exécutif de labelliser la DN GERZAT LA NIÇOISE — Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Président soumet au vote la proposition de labellisation de la DN GERZAT LA NIÇOISE.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

2. VTT

Anne LE PAGE explicite qu'en raison des conditions sanitaires, le Comité interministériel de crise a étendu les limitations de participation sur les épreuves. Les « publics prioritaires » ont la possibilité de participer aux compétitions sans restriction. En revanche, les pilotes ne rentrant pas dans la catégorie des « publics prioritaires » peuvent participer également aux compétitions, à condition dorénavant de ne pas représenter plus de 30 % de l'effectif total de la compétition.

Il est proposé que les pilotes français (es) non prioritaires rentrant dans le cadre des 30 % de l'effectif de la compétition soient déterminés (es) sur les critères sportifs des points UCI, puis du « Classement VTT XCO de mise en grille », afin que les places disponibles soient réservées aux meilleurs (es) pilotes après les publics prioritaires.

Pour les étrangers, il est proposé que les épreuves soient réservées exclusivement aux pilotes des effectifs des Teams labellisés UCI, rentrant également dans le cadre des « publics prioritaires ».

Le Président met aux voix la proposition relative aux « publics prioritaires » et non prioritaires énoncée par Anne LE PAGE.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Anne LE PAGE poursuit avec la Coupe de France VTT XC. La Commission nationale propose de modifier la mise en grille comme suit :

« Catégories Élite, U23 Homme et Femme :

- Pour les courses "Scratch Élite" : Les pilotes classés parmi les 24 premiers du résultat XCC, si un XCC est organisé durant un même week-end.

Dans le cas des Coupes de France où deux courses UCI XCO sont organisées durant le même week-end, les résultats du XCC ne seront seulement pris en compte que pour la deuxième épreuve, c'est à dire le dimanche.

- *Les pilotes selon le Ranking UCI XCO en cours. »*

Le Président soumet au vote la proposition de modification de la mise en grille des catégories Élite, U23 Homme et Femme.

La proposition est approuvée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

Anne LE PAGE évoque les Coupes et Championnats de France VTT XC DH TRIAL et indique que la Commission nationale propose de modifier l'article 5.3 relatif aux engagements sur place comme suit :

« Les inscriptions sur place ne sont possibles que lorsque les conditions sanitaires le permettent. Dans le cas contraire, elles sont suspendues. »

Le Président soumet au vote la modification de l'article 5.3 relatif aux engagements sur place.

La modification est adoptée à l'unanimité.

3. Route

Marc TILLY aborde la Coupe de France 2021 et la participation Chrono par équipes au Chrono 47.

Il indique qu'au regard du contexte difficile pour les coureurs Juniors — absence de compétitions —, et afin de permettre aux coureurs appartenant à des ententes en dehors de la région Nouvelle-Aquitaine de venir participer à une épreuve de contre-la-montre par équipes, il est proposé, sur recommandation de l'organisatrice du Chrono 47, l'adaptation réglementaire suivante :

« Règlement 2021 — à titre exceptionnel au regard du contexte compliqué vécu en ce moment.

Nombre de coureurs : 5 à 6 coureurs des équipes ci-dessous avec le temps pris sur le 4e coureur de l'équipe.

Équipes participantes :

- *Sélections régionales* ;*
- *Comité départemental de l'organisation de l'épreuve ;*
- *Entente JUNIORS, du comité régional du lieu de l'épreuve (Lieu du Détail d'Organisation), validée en début d'année ;*
- *Puis Entente JUNIORS hors région, validée en début d'année sur sélection par l'organisateur en fonction des capacités d'organisation. Le critère géographique, limité à la région n'est plus d'actualité. Cette participation des Ententes hors Région devra être validée par le Comité régional concerné.*

Ces Ententes Juniors hors région partiront en premier dans l'ordre de départ des Équipes et ne feront pas partie du classement. Le classement par équipes du Chrono 47 est réservé aux Comités régionaux. De fait, un classement spécifique aux Comités régionaux sera réalisé.

À titre indicatif, l'organisateur souhaite également la participation, en ouverture, d'une sélection de coureurs licenciés à la FFC appartenant à l'équipe de la Fédération Française de Sport Adapté.

L'ordre de priorité est l'ordre défini ci-dessus.

Invitation au gré de l'organisateur (Wilds – Cards) : À l'instar des autres organisateurs de la Coupe de France Juniors (pour les équipes étrangères) : quatre équipes françaises ou étrangères maximum, et dans les zones avec accords frontaliers, la limite de six équipes étrangères maximum.

(Équipes de clubs, sélections régionales, à l'exclusion des équipes nationales).

L'organisateur ne peut pas engager une équipe étrangère s'il a refusé une équipe française.

** La participation à moins de 4 coureurs est autorisée pour les coureurs d'Outre-Mer et de Corse. »*

Le Président soumet au vote la proposition de la Commission nationale visant à modifier le règlement 2021 au Chrono 47.

La modification est adoptée à l'unanimité.

4. Épreuves officielles

Anne LE PAGE propose à l'attribution les épreuves pour 2021 et 2022 :

2021

BMX

Challenge France Sud Est :

- Pernes-les-Fontaines, du 1^{er} au 2 mai 2021.

Polo Vélo

Championnats de France :

- Bolbec, le 19 juin 2021.

2022

VTT

Championnats de France XC/Trial

- Plœuc-L'Hermitage, du 31 juillet au 3 août 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 8 avril 2021 à distance

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Yannick POUÉY